

Programme TVA du Congrès de la Chambre fiduciaire 2003, Crans-Montana

Conférenciers :

En français :

Pierre-Marie Glauser, avocat, expert-fiscal diplômé, associé Oberson & Associés, Lausanne et Genève

Isabelle Homberger-Gut, experte-fiscale diplômée, KPMG, Fribourg

En Allemand :

Niklaus Honauer, Dr. iur. HSG., Partner, PriceWaterhouseCoopers, Bâle

Ueli Manser, Expert-fiscal diplômé, Partner, OBT, St-Gall

Formalisme TVA

La TVA, louée à ses débuts pour sa simplicité, se développe toujours plus dans le sens d'un impôt complexe aussi bien pour l'entreprise que pour ses conseillers. La jurisprudence et la pratique sont en constante évolution. L'Administration publie nombre de nouvelles brochures, circulaires, décisions et autres communications. En plus de cette quantité d'information s'ajoute une pratique très stricte qui accorde une importance particulière aux aspects formels.

Le séminaire se propose de donner un aperçu sur de nombreux **aspects formels** rencontrés en TVA comme par exemple :

- Début de l'assujettissement (y compris l'option au sens de l'art. 27 al. 2 LTVA)
- Acquisitions de prestations de services en provenance de l'étranger (aspects de la localisation des services hors du territoire suisse et de la facturation ; pratique 50/50)
- Import et export des biens (documents d'importation et d'exportation)
- Prestation à soi-même (en particulier en cas de prestation à soi-même immobilière)
- Récupération de l'impôt préalable (aspects formels, paiements répétitifs, etc.)
- Réduction du droit à la récupération de l'impôt préalable en cas d'assainissement.

Le séminaire a pour but avant tout de mettre en garde le praticien contre certains pièges liés au formalisme TVA et de proposer des solutions pratiques pour réduire les risques.